

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 13 novembre 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Julie Perron - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault - Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin - Yan Marceau – Bertrand Émond

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Sébastien Bérubé, employé de voirie sont aussi présents à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2016;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Agente de projets Madame Andrée-Anne Caron;
8. Voirie municipale :
 - a) Analyseur de code ;
 - b) Dalle en béton pour réservoir à essence ;
 - c) Patinoire ;
9. Embauche d'un inspecteur régional – services d'inspection en urbanisme;
10. Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolées et nautiques au Témiscouata ;
11. Offre de services - Formation
12. Demande CPTAQ – madame Hélène Durette ;

13. Forum sur les poissons du Haut-Saint-Jean;
14. Perron en béton de la sacristie ;
15. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal ;
16. Bardeaux acier pour base clocher église et gouttières église ;
17. Dossier eau potable ;
18. Rencontre pour budget;
19. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 208 100\$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017 ;
20. Questions diverses :
 - A) Gala Entreprise;
 - B) Rapport mairesse;
 - C) MRC;
 - D) _____
21. Période de questions (15 minutes);
22. Levée de l'assemblée.

2017-128

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;
 APPUYÉ par M. Guy Thibault;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 – 129

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
 APPUYÉ par M. Yan Marceau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le procès-verbal du mois d'octobre soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2017 :

Agro Envirolab	# 134354, 138361	124.17	4686
Air liquide	# 15642, 35923	49.41	4687
Aménagement MBH	# 121553	28614.26	4688
ASN Machinerie	# 30644	344.59	4689
Chèque annulé		0.00	4690
Buanderie RDL	# 9249, 40020, 2551, 4320	105.77	4691

Mon Bureau.ca	# 91721	259.71	4692
Cabano Fleuriste	# 4359	53.97	4693
Andrée-Anne Caron	# 169	250.00	4694
Distribution Rioux	# 3541, 3543, 3997, 4000, 5955, 6438, 6442, 6767	5092.60	4695
Editions FD	# 327217	65.54	4696
Ent. Camille Ouellet	# 56586	1644.14	4697
Fonds d'info sur territoire	# 83453, 89327	8.00	4698
Groupe CCL	# 141774	140.55	4699
Groupement forestier	# 28974	1989.26	4700
Imprimerie Publicom	# 40484	603.62	4701
Jacques Larochelle	# 3318, 3319, 3424, 3425	1685.27	4702
Macpek	# 2530, 3227, 3383, 3384, 3530, 5521	1208.03	4703
MRC de Témiscouata	# 201701611	125.00	4704
Peterbilt	# 127147, 47516Q	389.30	4705
Pétales R. Turmel	# 952, 1671, 1672	212.20	4706
Produits métalliques AT	# 012018	609.37	4707
Ray Source	# 3422	16987.56	4708
Surplus général Tardif	# 5006, 5754, 7013	224.76	4709
Transport Guy Hamel	# 5354	3055.35	4710
Andrée-Anne Caron	# 172	100.00	4711
Comptoir agricole	# 100-027798	41.40	4712
Distribution Rioux	# 4166, 7035, 7047, 7059	2175.13	4713
Éditions Juridiques FD	# 328173	77.70	4714
Bertrand Émond	# 20171113	298.90	4715
Épicerie Nancy	# A0303416	23.96	4716
Excavation S.M.	# 1238	6179.91	4717
Jacques Lamonde	# 103928	103.00	4718
Alain Morin	# 20171113	298.90	4719
Pétales R Turmel	# 192801	73.00	4720
Publi-Print	# 9369, 9370, 9371	1495.83	4721
Maurice Bérubé	# 19223, 19224	28400.00	4722
Denis Bergeron	# 3	1376.45	4723
Denise Dubé	Petite caisse	661.57	4724
Katie Morin	# 1	350.13	4725
Marie-Rose Morin	# 1	350.13	4726
Keven Lévesque Ouellet	# 20171118	298.90	4727
Bell Canada	Fax, bibliothèque	153.08	Accesd
Hydro Québec	Éclairage rues	103.50	Accesd
Conseil	Novembre	1792.87	Accesd
Salaire	octobre	8110.44	Accesd
Ministère Revenu	Remise octobre	3596.75	Accesd
	Total des dépenses	119903.98	\$

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2017 – 130

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes soient acceptés tels que présentés.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET MULTIMÉDIA

2017 – 131

IL EST PROPOSÉ par M. Bertrand Émond;
APPUYÉ par Mme Julie Perron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de prendre quatorze mille trois cent trente-cinq dollars (14 335,00\$) dans l'enveloppe locale de FDT pour le projet multi média présenté par madame Andrée-Anne Caron, chargée de projet.

ACHAT ANALYSEUR DE CODES POUR POIDS LOURDS

2017 – 132

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault ;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat d'un analyseur de codes pour poids lourds au montant de quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (439,95\$) plus les taxes applicables.

CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR RÉSERVOIR À DIESEL

2017 -133

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Fondations Idéales inc. pour la construction d'une dalle en béton de 48 pouces par 144 pouces par 8 pouces d'épais, avec un muret pour retenir la terre. Le béton sera de 35MPA. Le montant est de mille deux cent cinquante dollars (1 250,00\$) plus les taxes applicables.

FORMATION – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S DANS UN CONTEXTE MUNICIPAL

2017-134

IL EST PROPOSÉ par M Yan Marceau.;
APPUYÉ par M Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata inscrive deux (2) personnes à la formation sur le rôle et responsabilités des élu(e)s dans un contexte municipal. Cette formation est au coût de deux cent dollars (200,00\$) par participant.

FORUM SUR LES POISSONS DU HAUT-SAINT-JEAN

2017 – 135

IL EST PROPOSÉ par M. Bertrand Émond;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata inscrive Madame Carmen Massé au forum sur les poissons du Haut-Saint-Jean. Ce forum aura lieu le 17 novembre à Edmundston et l'inscription est de vingt dollars (20,00\$)..

PERRON EN BÉTON À LA SACRISTIE

2017 – 136

IL EST PROPOSÉ par Mme Julie Perron;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Fondation Idéales inc, pour la démolition du perron en béton existant, enlever la rampe et reconstruire le palier de 58 pouces par 68 pouces et faire 3 marches de 7 pouces (contre-marche) par 12 pouces par la largeur du perron et une base de 24 pouces par 72 pouces avec armatures de ½ pouces dans les 2 sens. Le béton sera de 35 MPA. Le montant de la soumission est de trois mille six cent soixante et dix-neuf dollars plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

2017 – 137

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

GALA DE L'ENTREPRISE

2017 – 138

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata réserve deux (2) billets pour le Gala de l'Entreprise du Témiscouata 2017. Cette soirée se tiendra à Dégelis le 18 novembre prochain.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

À cette réunion régulière du conseil municipal, Mesdames Carmen Massé, Julie Perron et messieurs Guy Thibault, Keven Lévesque Ouellet, Yan Marceau, Alain Morin et Bertrand Émond ont rempli le formulaire de la déclaration des intérêts pécuniaires et l'ont déposé tel que le stipule la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

2017 – 139

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Julie Perron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ajourne la présente séance ordinaire au 14 novembre 2017.

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

Reprise de la séance ordinaire du conseil municipal mardi 14 novembre 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Julie Perron - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault - Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin - Yan Marceau – Bertrand Émond

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

23. Ouverture;
24. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
25. Voirie municipale : a) Patinoire ;
d) ;
26. Embauche d'un inspecteur régional – services d'inspection en urbanisme;
27. Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolées et nautiques au Témiscouata ;
28. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 208 100\$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017 ;
29. Questions diverses :
 - A) Info - Asphaltage de la Résurrection ;
 - B) _____
30. Période de question (15 minutes);
31. Levée de l'assemblée

2017-140

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;
APPUYÉ par Mme Julie Perron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL AFIN D'OFFRIR
LES SERVICES D'INSPECTION EN URBANISME À CERTAINES
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE TÉMISCOUATA**

ATTENDU que les municipalités de Saint-Michel-de-Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt et Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont réalisé une entente intermunicipale afin de partager une ressource humaine attirée à l'inspection en urbanisme;

ATTENDU que ces mêmes municipalités connaissent des difficultés sur le plan de la rétention du personnel;

ATTENDU que certains facteurs explicatifs ont été identifiés tels que les multiples lieux de travail, les distances à parcourir afin d'atteindre les lieux de travail et les difficultés de travailler en équipe pour régler les dossiers plus complexes;

ATTENDU que lors de la rencontre de la Table des officiers municipaux du 20 septembre 2017, certaines municipalités ont manifesté leur intérêt d'obtenir les services d'un inspecteur en urbanisme qui serait localisé dans les bureaux de la MRC;

ATTENDU qu'un inspecteur en urbanisme localisé dans les bureaux de la MRC pourrait également être attiré à des tâches de planification régionale lors de la saison hivernale;

ATTENDU que cette résolution n'est qu'une entente de principe et qu'une entente intermunicipale en bonne et due forme devra être conclue ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE

2017 – 142

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata endosse l'entente de principe qui consiste à ce que le MRC procède à l'embauche d'un inspecteur régionale afin d'offrir les services d'inspection en urbanisme à certaines municipalités.

ENGAGEMENT DANS LE PROJET «AMÉLIORATION DE LA COORDINATION, DE LA FORMATION ET DES ÉQUIPEMENTS DES SERVICES D'URGENCE EN RECHERCHE ET SAUVETAGE EN MILIEUX ISOLÉS ET NAUTIQUES AU TÉMISCOUATA» DÉPOSÉ AU SECRÉTARIAT EN RECHERCHE ET SAUVETAGE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS 2018-2019 DU FONDS DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE.

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;

Attendu que l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés;

Attendu que plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S)

efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain;

Attendu qu'Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;

Attendu que Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;

Attendu que le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: «d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS)»;

Attendu que ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata», développé au Témiscouata;

Attendu que ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

- Attendu que ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;
- Attendu que ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;
- Attendu que la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;
- Attendu qu'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;
- Attendu que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;
- Attendu que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;

2017 – 142

IL EST PROPOSÉ par M.Guy Thibault;
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
 ET RÉSOLU sur division du conseil municipal;

- Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;
- Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata» sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;
- Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;
- Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquels elle sera invitée à participer.

M. Yan Marceau s'oppose à cette résolution.

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la

vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2017, au montant de 208 100 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

39 200 \$	2,00000 %	2018
40 300 \$	2,15000 %	2019
41 600 \$	2,30000 %	2020
42 800 \$	2,60000 %	2021
44 200 \$	2,75000 %	2022

Prix : 98,52800

Coût réel : 3,00672 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE

39 200 \$	3,20000 %	2018
40 300 \$	3,20000 %	2019
41 600 \$	3,20000 %	2020
42 800 \$	3,20000 %	2021
44 200 \$	3,20000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,20000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

39 200 \$	3,23000 %	2018
40 300 \$	3,23000 %	2019
41 600 \$	3,23000 %	2020
42 800 \$	3,23000 %	2021
44 200 \$	3,23000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,23000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2017 – 144

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2017 au montant de 208 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 245-2016. Ces billets sont émis au prix de 98,52800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 30, la mairesse déclare la levée de l'assemblée

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

maresse